

LIMOGES MÉTROPOLIS
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole,
du 21 novembre 2025
Arrêté portant mise à jour du
Plan local d'urbanisme de la
commune de Isle
N° 27482

VO le code de l'urbanisme, notamment ses articles
L. 213-1 et R. 213-10
VO la délibération en date du 18 décembre 2020
approuvant le Plan local d'urbanisme de Isle.
VO notamment les documents et les plans annexes, à
savoir :
- la liste des servitudes d'utilité publique de la commune
de Isle,
- le plan des servitudes d'utilité publique de la commune
de Isle.
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les
annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la
commune de Isle.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Isle sont mises à
jour de la façon suivante :
A cet effet, ont été reportées dans les annexes du document, la décision suivante :

- La mise à jour des servitudes d'utilité publique notamment la servitude d'utilité
publique de protection du domaine public ferroviaire (SU) servitude par son
gestionnaire.

ARTICLE 2. La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du
public à la mairie de Isle et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Isle et au siège de Limoges
Métropole, durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 21/11/2025

Publié le vendredi 21 novembre 2025

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à
compter de sa publication.

Recueil des arrêtés - Mise en ligne
des arrêtés dans le site public
N° de l'arrêté : 27482

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Isle

1 DOCUMENT - Publié le 21 Novembre 2025



27482.pdf
(.pdf, 7,5 Mo)



TÉLÉCHARGER